



COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol

Compte-rendu de réunion du COPIL
Mardi 25 novembre 2021 – Salines de Villeneuve-lès-Maguelone

LISTE DES PARTICIPANTS

COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS

Monsieur Cyril MEUNIER, Maire de Lattes et Président du Syndicat du bassin du Lez (EPTB Lez)
Monsieur Florian LEBORNE, Commune de Lattes
Madame Gwenaëlle FAUCON, Commune de Lattes, Directrice de la Maison de la Nature de Lattes
Madame Véronique NEGRET, Maire de Villeneuve-lès-Maguelone
Monsieur LAURENT Olivier, Commune de Frontignan
Monsieur Jacques DALBIN, Commune de Mireval
Monsieur Willy PARAME, Commune de Pérols
Monsieur Julien CAUCAT, Montpellier Méditerranée Métropole, Pays de l'Or agglomération, Sète Agglopôle Méditerranée
Madame Juliette PICOT-SERAILLE, Montpellier Méditerranée Métropole
Madame Sandrine LAFONT, Sète Agglopôle Méditerranée
Madame Laurie PESLAYRE, Sète Agglopôle Méditerranée
Madame Hélène SOSA, Conseil Départemental de l'Hérault
Madame Géraldine VACQUIER, Directrice du Syndicat du bassin du Lez (EPTB Lez)
Madame Sandrine NAVARRE, Syndicat du bassin du Lez (EPTB Lez)
Madame Hélène FABREGA, Syndicat du bassin du Lez (EPTB Lez)
Madame Camille PFLEGER, Syndicat Mixte du Bassin de Thau
Madame Eve LEPOMMELET, Syndicat Mixte du Bassin de l'Or

COLLEGE DES USAGERS

Madame Alice BOSCHER, Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Madame Claire PORTAL, GFA Mas de Rimbault
Monsieur Aimé ALCOUFFA, Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Monsieur Tanguy LEBRUN, Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Monsieur Robert ANDRE, Président du Syndicat des chasseurs et propriétaires de Mireval
Monsieur Frédéric MONTEL, Président de l'ACM de Villeneuve-lès-Maguelone
Monsieur Sylvain MESTRE, Vice-Président de l'ACM de Villeneuve-lès-Maguelone
Monsieur Alain BONDIEU, Syndicat des chasseurs de Villeneuve-lès-Maguelone
Monsieur Gil VIGNAL, Société de chasse palavasienne
Monsieur Marc ANDRE, ASA de Lattes
Madame Françoise COLLET JEAN JEAN, Hérault Tourisme
Madame Florence RUGIERO, Office de Tourisme Intercommunal Archipel de Thau,
Madame Lisa PETIT, CPIE du Bassin de Thau,
Madame Céline VIAUD, CPIE du Bassin de Thau
Monsieur Michel MENARD, Association pour la sauvegarde des abords du Méjean aux premières cabanes

Madame Monique MENARD, Association pour la sauvegarde des abords du Méjean aux premières cabanes
Monsieur Jean Louis DELON, Association Plage Maguelone
Madame Nathalie CHOTY, Association Plage Maguelone
Monsieur Ludovic FOULC, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie
Monsieur Mario KLESCZEWSKI, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie
Madame Héloïse DURAND, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie
Monsieur Romain-Nathan DANIELOU, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie
Madame Sofia ROSSI, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie
Monsieur Milan CHABIN, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie
Monsieur Senghor SALDES, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie
Monsieur Benoît FRANCES, Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen
Monsieur Laurent WOOCK, Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen
Madame Hélène LARMET, Voies Navigables de France
Monsieur Benjamin VOLLOT, expert indépendant
Madame Virginie GAILLY, experte indépendante

COLLEGE DES SERVICES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

Monsieur Patrick GOZE, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie
Monsieur Nicolas MANTHE, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault
Madame Valérie LEENHARDT, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault
Madame Florence DESSALES, Conservatoire du littoral,
Monsieur Vincent TARBOURIECH, Office Français de la Biodiversité
Madame Peggy SARGIAN, Office Français de la Biodiversité

PERSONNES EXCUSEES

COLLEGE DES COLLECTIVITES ET DE LEURS GROUPEMENTS

Madame Murielle RIBOT, Conseil Régional Occitanie
Madame Magali FERRIER, Maire de Vic-la-Gardiole, Sète Agglopolé Méditerranée,
Monsieur Loïc LINARES, Commune de Frontignan, Sète Agglopolé Méditerranée,
Monsieur Olivier MERLIAUD, Montpellier Méditerranée Métropole
Madame Elise BOURRU, SMBT
Monsieur Gilles LORENTE, Conseil Départemental de l'Hérault
Monsieur Hugues DIJOLS, Conseil Départemental de l'Hérault, service Sport et nature

COLLEGE DES USAGERS

Madame Marie LEVAUX, Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Madame Laure SIRVENT, Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles
Monsieur Cyril MARMOEX, Conservateur de la RNN de l'Estagnol, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie
Madame Nathalie BARRE, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie, Pôle Relais Lagunes
Monsieur Arnaud PITMAN, Palavas Kayak de mer

COLLEGE DES SERVICES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

Monsieur Jean Gabriel VALLIER, Office Français de la Biodiversité

Madame Frédérique BATLLE, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Madame Nathalie LAMANDE, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie

Madame Christine ROCHAT, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie



Ouverture de la séance par Madame Sandrine NAVARRE, nouvelle animatrice Natura 2000 des sites « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol », recrutée le 15 mars 2021 pour succéder à Madame Julie PENOUILH partie en janvier 2021.

Après avoir remercié l'ensemble des participants et compte tenu de la vacance de la Présidence du Comité de pilotage (COPIL), la parole est donnée à Monsieur Nicolas MANTHE, responsable du service Natura 2000 à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault, représentant Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Ordre du jour du COPIL :

1. Introduction – DDTM 34
2. Renouvellement de la Présidence du COPIL – DDTM 34
3. Renouvellement de la structure animatrice – DDTM 34
4. Bilan 2020/2021 de l'animation
 - Mise à jour du DOCOB
 - Actions contractuelles
 - Actions non contractuelles portées par les gestionnaires
 - Sensibilisation et Communication
 - Veille environnementale
5. Perspectives 2022

Un résumé des interventions et échanges est présenté dans la suite de ce compte rendu et les présentations détaillées faites en séance sont jointes en fin de compte-rendu.

1. Introduction – DDTM 34

Une présentation rapide des sites est faite et les dates clés des phases d'élaboration et d'animation du Document d'Objectifs des sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol » sont rappelées :

- 2009, validation du DOCOB par le Syndicat des étangs littoraux (Siel),
- 2009 à 2018, animation et évaluation du DOCOB par le Siel, avec la nécessité de mise à jour du DOCOB,
- 2019, reprise de l'animation par le Syndicat du bassin du Lez (Syble – EPTB Lez) suite à la dissolution du Siel.

2. Renouvellement de la Présidence – DDTM 34

Madame Véronique NEGRET, Maire de Villeneuve-lès-Maguelone et Vice-Présidente à la GEMAPI au sein de Montpellier Méditerranée Métropole (3M), présente sa candidature à la Présidence du COPIL.

Conformément aux dispositions réglementaires, Monsieur Nicolas MANTHE procède au vote. Madame Véronique NEGRET, seule candidate, est désignée à l'unanimité Présidente du COPIL des sites « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol » pour une durée de 3 ans.

3. Renouvellement de la Structure animatrice du DOCOB – DDTM 34

Monsieur Cyril MEUNIER, Maire de Lattes, Président du Syble et Vice-Président de Montpellier Méditerranée Métropole présente la candidature du Syble comme structure chargée du suivi de la mise en œuvre du DOCOB des sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et étangs de l'Estagnol ».

Conformément aux dispositions réglementaires, Monsieur Nicolas MANTHE procède au vote. Le Syble, seul candidat, a été reconduit à l'unanimité structure animatrice et poursuivra le suivi de la mise en œuvre du DOCOB des étangs palavasiens pour une durée de 3 ans.

4. Bilan 2020/2021 de l'animation (Voir présentations en annexe)

Les désignations de la Présidente du COPIL et de la structure animatrice ayant été effectuées, Madame Sandrine NAVARRE présente le bilan 2020/2021 du suivi de la mise en œuvre du DOCOB.

Remarque : habituellement le bilan de l'animation est établi sur 12 mois mais exceptionnellement en accord avec les services de l'Etat et afin de pouvoir réaliser la mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site « Etangs palavasiens », la programmation s'est étendue sur **21 mois**, du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2021.

D'autre part, compte tenu de la crise sanitaire en 2020 et 2021 et du changement de chargée de mission Natura 2000, l'animation du DOCOB a été fortement perturbée et certaines actions ont pris du retard ou n'ont pu être réalisées.

❖ Mise à jour du DOCOB

Le travail de mise à jour est réalisé en régie avec l'appui de prestations externes sur certains volets, la mise à jour de la cartographie des habitats et l'analyse et synthèse de données naturalistes.

- La mise à jour de la cartographie d'habitats et données flore a débutée en 2020 et sera finalisée en 2021.
- La mise à jour des données sur la faune est en cours et sera être intégrée au le diagnostic écologique du DOCOB.
- La mise à jour du diagnostic socioéconomique a été engagée mais en 2020 les groupes de travail prévus ont été annulés.

Ce travail de mise à jour se poursuivra en 2022.

❖ Actions contractuelles

Les contrats Natura 2000

Un seul Contrat Natura 2000 « ni agricole, ni forestier », est encore en cours sur la Réserve Naturelle Nationale de l'Estagnol « ETPA_1_2017 » pour un montant de 82 000 euros.

Initié par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), ce contrat est depuis 2020 porté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et sa mise en œuvre assurée par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN Occitanie), cogestionnaire du site.

Les travaux débutés fin 2018, visent la conservation et la restauration de milieux patrimoniaux, la gestion de la roselière par le pâturage et la lutte contre les espèces envahissantes.

Le suivi de ce contrat s'est poursuivi en 2020 et 2021. Il s'achèvera fin 2022 avec pour objectif de renouveler certaines de ces actions dans le cadre d'un prochain contrat Natura 2000, à engager en 2023, en particulier :

- le dessouchage des oliviers de bohème (espèce envahissante) pour une élimination totale,
- le remplacement des fils de clôture (environ 11 km de fil à remplacer),
- la restauration de la ripisylve de la Bouffie (enlèvement des espèces envahissante),
- l'information et la sensibilisation pour la protection de la Cistude d'Europe.

Pour rappel, la Cistude d'Europe a fait l'objet d'un programme de réintroduction au sein de la RNN de l'Estagnol. Monsieur Ludovic FOULC indique que la route qui longe la réserve est de plus en plus fréquentée du fait de la saturation de la route départementale et qu'il existe un risque important de destruction de cistudes par les véhicules. Une réflexion est en cours pour la mise en place de panneaux routiers d'information.

Monsieur Ludovic FOULC ajoute qu'une information doit également être faite auprès des agriculteurs qui exploitent les parcelles en périphérie de l'Estagnol, car ces parcelles sont des zones de ponte de l'espèce qui peuvent être dégradées par certaines pratiques agricoles.

Monsieur Nicolas MANTHE souligne que le montant de ce contrat Natura 2000 de 82 000 euros est conséquent. Il ajoute que sur ce secteur, un projet porté par le CEN Occitanie et financé dans le cadre du plan de relance permettra de reconnecter la RNN de l'Estagnol et les Salines de Villeneuve-lès-Maguelone afin de restaurer la continuité écologique de ces deux sites remarquables.

Mesures Agroenvironnementales et Climatiques – MAEC

La précédente programmation des MAEC couvrait la période de 2015 à 2020. Néanmoins certaines mesures ont pu être prolongées en 2020 et 2021, période de transition dans l'attente de l'adoption de la nouvelle Politique Agricole Commune qui a eu lieu le 23 novembre 2021.

En 2021 sur le périmètre du PAEC des étangs palavasiens, 6 exploitants* ont ainsi pu poursuivre leur démarche en faveur du respect des milieux naturels du site Natura 2000.

** Rectificatif : ce sont 7 exploitants qui ont pu se réengager en 2021 et non 6*

Madame Alice BOSCHER, de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault (CA 34) précise que pour l'année 2022 une prorogation des MAEC sera possible sur 1 seule année, avant la définition du nouveau dispositif de mesures qui sera précisé dans le courant de l'année 2022 et sur les mêmes principes que la programmation précédente (MAEC sur 5 ans, des mesures en fonction du type d'exploitation, élaboration d'un Projet Agroenvironnemental et Climatiques par un opérateur...).

❖ **Actions non contractuelles portées par les gestionnaires**

Les différents gestionnaires des sites mettent en œuvre des actions qui ne sont pas contractualisées dans le cadre du dispositif Natura 2000 mais qui participent aux objectifs de conservation et de restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur les étangs palavasiens.

- Suivi des passereaux paludicoles – Bilan des actions de baguage 2014-2020 par Monsieur Benjamin VOLLOT – Expert naturaliste
Un suivi des passereaux paludicoles mené depuis 2014 par baguage, capture marquage recapture sur la RNN de l'Estagnol, le Boulas et le Vagaran est présenté aux participants.
- Actions de sensibilisation et de police de l'environnement sur les sites naturels protégés des Salines de Villeneuve et de l'étang de Vic en 2021 par Messieurs Senghor SALDES et Milan CHABIN – CEN Occitanie

Monsieur Ludovic FOULC précise que depuis 2 ans, des éco volontaires en service civique sont recrutés afin de renforcer les actions de sensibilisation et d'information réalisées auprès des usagers des sites sur les enjeux environnementaux, la réglementation... Ces actions sur le terrain sont actuellement complétées par la mise en place de panneaux d'informations aux entrées de sites.

Une nouvelle problématique, le beachage qui consiste à venir en bateau et accoster devant la plage, se développe sur le lido entre Villeneuve-lès-Maguelone et les Aresquiers, qui occasionne de nombreux désagréments aux autres usagers (bruit, odeur, feux, déchets...)

Madame Véronique NEGRET indique que des réflexions sont en cours afin de trouver des solutions à ces pratiques, avec la possibilité de mettre en place une réglementation mais souligne la difficulté d'avoir le personnel pour de la faire respecter.

- Le site Naturel protégé du Méjean, avancée en terme de réglementation et d'actions de police par Madame Gwenaëlle FAUCON – Maison de la Nature de Lattes

- La GEMAPI en action sur les zones humides littorales... Mise en œuvre des plans de gestion sur les salines de Villeneuve par Madame Juliette PICOT – Montpellier Méditerranée Métropole
- Les actions de gestion sur les espaces naturels par Madame Sandrine LAFONT – Sète Agglopôle Méditerranée :
 - les salins de Frontignan,
 - le Bois des Aresquiers,
 - l'étang de Vic et le Lido des Aresquiers,
 - le Marais de la Grande Palude,
 - les Salines de Villeneuve et Marais de Mireval

❖ Sensibilisation et Communication

Le programme Cap sur les Lagunes s'est poursuivi en 2020 et 2021 malgré les contraintes liées à la pandémie (annulation des animations, limitation du nombre de participants...) avec l'ensemble des partenaires, le CPIE du bassin de Thau et ses structures membres ainsi que les offices de tourisme de Palavas-les-Flots, Frontignan, et Archipel de Thau – Vic la Gardiole.

Les évolutions validées en 2019, d'étendre la période des animations sur les ailes de saison ou encore de diversifier le type de sorties proposées (découverte des lagunes au travers d'activités sportives, artistiques, ludiques...) ont pu être mises en œuvre en 2020 et 2021 et semblent avoir satisfait le public.

Perspectives 2022

- Mise à jour de l'arrêté de composition des membres du Comité de pilotage
- Poursuite de la réactualisation du DOCOB
- Réunion de restitution de la mise à jour de la cartographie des habitats
- Préparation de l'évaluation de l'Etat de Conservation de l'Habitat lagune 1150* - Stage
- Planification et suivi du programme « Cap sur les Lagunes » 2022
- Mise à jour des outils de communication
- Mise en œuvre des suivis de la qualité de l'eau
- Suivi du contrat Natura 2000 - RNN de l'Estagnol – élaboration du nouveau contrat
- Suivi de la programmation de la nouvelle PAC – MAEC
- Veille environnementale et appui pour les évaluations d'incidences
- Coordination des projets avec les enjeux Natura 2000
- Gestion administrative et financière
- Echanges et collaboration avec le réseau Natura 2000

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Véronique NEGRET, Présidente du Comité de pilotage nouvellement élue, lève la séance et remercie l'ensemble des participants pour leur présence.